

## **Le 20 janvier 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 20 janvier 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

### **1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### **2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

5 personnes sont présentes.

### **3. Adoption de l'ordre du jour 2025-01-01**

Il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 9 et 17 décembre 2024
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Reddition de comptes 2023 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
9. Commandite – Fondation École secondaire La Découverte
10. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2025
11. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
12. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025
13. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
14. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
15. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> édition du Polycourons de l'école secondaire La Découverte
16. Période de questions

17. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. **Adoption des procès-verbaux du 9 et 17 décembre 2024**  
**2025-01-02**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024 et ajournée au 17 décembre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 décembre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal des séances du 9 et 17 décembre 2024, tel que rédigés.

Adoptée

5. **Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. **Adoption des comptes payés et à payer**  
**2025-01-03**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la greffière trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 416 199,18 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver les dépenses suivantes :

- La liste des salaires du 8 décembre au 4 janvier totalisant 115 812,07 \$;
- La liste des comptes à payer par chèque au 31 décembre 2024 totalisant 4537,06 \$;

- La liste des prélèvements bancaires au 31 décembre 2024 totalisant 10 590,71 \$;
  - La liste des comptes à payés par paiement directs en date du 31 décembre 2024 au montant de 274 165,43 \$.
  - La liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 31 décembre 2024 totalisant 11 093,91 \$;
- D'en autoriser le paiement par la greffière trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs**  
**2025-01-04**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	MONTANT	RAISON
CATHERINE BASQUE	400.00 \$	ST-LÉO EN FAMILLE (DÉFILÉ DE NOËL- REMBOURSEMENT)
MARIE-JOSÉE RIVARD	114.98 \$	ST-LÉO EN FAMILLE (DÉFILÉ DE NOËL- REMBOURSEMENT VIDÉASTE)
<b>Total dépenses</b>	<b>514.98 \$</b>	

Adoptée

**8. Reddition de comptes 2023 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**  
**2025-01-05**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 229 014 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement

résolu que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée

**9. Commandite – Fondation École secondaire La Découverte  
2025-01-06**

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'École secondaire La Découverte présente un spectacle avec Guylaine Tanguay à l'église de Saint-Léonard-d'Aston le 26 avril 2025;

CONSIDÉRANT la demande de commandite en lien avec cette activité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite soutenir et encourager la Fondation de l'École secondaire La Découverte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'octroyer la somme de 500\$ à la Fondation de l'École secondaire La Découverte dans le cadre du spectacle de Guylaine Tanguay.

Adoptée

**10. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2025  
2025-01-07**

CONSIDÉRANT que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

CONSIDÉRANT que la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif;

CONSIDÉRANT que la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

CONSIDÉRANT que la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire;

CONSIDÉRANT que le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

CONSIDÉRANT que la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité;

CONSIDÉRANT que cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

CONSIDÉRANT que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution;
- QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, la Municipalité s'engage à :
  - porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
  - participer au jeudi perséVert;
  - hisser le drapeau des JPS;
  - participer au mouvement régional d'encouragement *Tope là !*

Adoptée

#### **11. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive 2025-01-08**

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée*

*nationale de la promotion de la santé mentale positive;*

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *Se ressourcer, c'est trouver sa zone de recharge*;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *Se ressourcer, c'est trouver sa zone de recharge*.

Adoptée

**12. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025**  
**2025-01-09**

CONSIDÉRANT que la cotisation et l'assurance de l'ADMQ, incluant les taxes, s'élève à 1 125,87 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de Madame Galina Papantcheva, directrice générale à l'Association pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion à ladite Association pour Madame Galina Papantcheva, directrice générale de la Municipalité, au coût de 1 125,87\$, taxes incluses.

Adoptée

**13. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**  
**2025-01-10**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston est membre de la FQM et qu'il y a lieu de renouveler son adhésion pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion pour l'année 2025 s'élève à 3 390,60 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de renouveler ladite adhésion de la Municipalité auprès de la FQM, au coût de 3 390,60 \$, taxes incluses.

Adoptée

**14. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) 2025-01-11**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston est membre de la FCM et qu'il y a lieu de renouveler son adhésion pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion pour l'année 2025 s'élève à 911,22 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu de renouveler ladite adhésion de la Municipalité auprès de la FCM, au coût de 911,22 \$, taxes incluses.

Adoptée

**15. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> édition du Polycourons de l'école secondaire La Découverte 2025-01-12**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation de la part de L'ESLD afin d'utiliser les rues de la Municipalité dans le cadre du 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> édition du Polycourons le 29 mai et le 16 octobre 2025 de 6 h à 15 h 30;

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement des conduites à l'automne 2024 n'ont pas permis l'édition de la 42<sup>e</sup> édition du Polycourons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'autoriser l'utilisation des rues de la Municipalité tel que demandé par l'école secondaire La Découverte.

Adoptée

**16. Période de questions**

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

**17. Levée de l'assemblée**  
**2025-01-13**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 00.

---

***Laurent Marcotte, maire***

---

***Galina Papantcheva, directrice générale***